

Les Communes des Brenets, de Brot-Plamboz, du Cerneux-Péquignot, de La Brévine, de La Chaux-de-Fonds, de La Chaux-du-Milieu, de La Sagne, du Locle, des Planchettes, des Ponts-de-Martel, la Région Centre-Jura, l'Agglomération urbaine du Doubs, l'Association RUN ainsi que la République et canton de Neuchâtel conviennent de ce qui suit:

I. Préambule

Dans la Suisse du 21^{ème} siècle, les espaces urbains jouent un rôle moteur pour le rayonnement des territoires. Ainsi, l'agglomération neuchâteloise tient un rôle central dans le développement de l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle est composée de deux pôles urbains, à savoir l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD) et la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL).

Partant du constat de la présence dans le canton de Neuchâtel,

- d'une agglomération unique, basée sur deux centres urbains,
- de quatre régions remplissant des rôles et possédant des atouts propres et complémentaires,

la logique "un canton, un espace" a été formulée. Découlant de ce concept, une stratégie de développement territorial a été conceptualisée depuis une dizaine d'années et continue d'être valable dans le contexte actuel. Elle repose sur deux piliers:

- unir les espaces urbains du canton au sein d'une agglomération unique et reconnaître le rôle moteur des villes en faveur du développement cantonal.
- créer une alliance des villes et des régions pour impliquer l'ensemble du territoire, tant dans l'effort de développement que dans ses retombées positives, dans un esprit de partenariat.

La présente démarche propose une vue d'ensemble des contributions des différentes régions géographiques du canton, dans une double logique d'appropriation et de renforcement des complémentarités. Ainsi, les quatre entités territoriales en présence participent, au même titre que l'agglomération, au développement et au rayonnement du canton.

De ce fait, le 22 janvier 2008, un contrat de région signé entre les autorités communales neuchâteloises de la Région Centre-Jura et l'Etat de Neuchâtel convenait d'objectifs de développement pour la région ainsi que d'objectifs spécifiques et d'une série de mesures. Parallèlement, le 1^{er} février 2010, un contrat similaire était signé entre les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, réunies pour l'occasion au sein de la Communauté urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds intégrée dans un 2^{ème} temps dans l'Agglomération urbaine du Doubs, et l'Etat.

Accord de positionnement stratégique des Montagnes neuchâtelaises

En 2016, le Conseil d'Etat neuchâtelais propose aux Montagnes neuchâtelaises une démarche donnant suite à ce processus visant à actualiser l'engagement des autorités par la définition d'un positionnement stratégique et d'objectifs de développement partagés pour la région. Ce processus abroge ainsi les deux contrats susmentionnés. La démarche d'élaboration de l'accord pour le développement des Montagnes neuchâtelaises est parallèle à l'élaboration de documents similaires pour les autres régions du canton, à savoir Neuchâtel Littoral, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers.

Le positionnement définit les atouts communément reconnus de la région dans une optique de marketing territorial et les objectifs de développement servent à orienter conjointement les politiques cantonales, régionales et communales pour le développement de la région sur la base de son positionnement en tenant compte de ses problématiques spécifiques.

L'élaboration de l'accord de positionnement stratégique des Montagnes neuchâtelaises a suivi trois cycles de travail entre les autorités communales, celles régionales, le Conseil d'Etat et l'Association RUN de septembre 2016 à août 2017.

Le présent accord de positionnement stratégique a pour but de:

- définir un positionnement stratégique et spécifique, concerté et partagé de la région que les autorités communales, régionales et cantonales s'engagent à défendre et à valoriser lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques.
- définir des objectifs de développement pour les Montagnes neuchâtelaises que les autorités communales, régionales et cantonales s'engagent à concrétiser au travers d'actions.

Contenu de l'accord

1. Positionnement

Création

Dans de nombreux domaines, les Montagnes neuchâtelaises sont propices aux créateurs. Par le passé, des créations ont émergé dans les domaines de l'horlogerie, de l'architecture, des idées, de la littérature, ou encore des arts visuels. Actuellement, la dynamique créatrice est toujours de mise dans ces domaines auxquels on peut ajouter l'industrie, ou encore le design. Ce terreau unique aux Montagnes neuchâtelaises en fait un lieu culturellement très riche, tant dans ses aspects classiques (salle de musique, TPR, Club 44, école d'arts appliqués) que dans ceux plus alternatifs (Bikini Test, Plage des Six Pompes, Ancienne Poste). Le terme de création dans les Montagnes neuchâtelaises définit également le fait que la région soit un lieu dans lequel l'inventivité et l'expérimentation sont de vraies traditions culturelles.

Patrimoines (naturel, architectural, horloger, etc.)

Les patrimoines aussi riches que divers des Montagnes neuchâtelaises représentent l'une des matérialisations de la capacité des habitants de la région à créer et lui confèrent un environnement particulièrement propice à de nouvelles créations. Le patrimoine de la région est ainsi très riche, à tel point que l'urbanisme horloger est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. A cela vient s'additionner le patrimoine naturel d'exception qui comprend aussi bien les Vallées, notamment de La Brévine, les crêtes, que le Doubs et le Lac des Tailières. Le centre urbain s'est construit au fil du temps, nourri par les périodes historiques qu'il a traversées. En résulte, aujourd'hui, un patrimoine architectural et urbanistique unique mêlant le génie de Le Corbusier (Maison blanche, Villa Turque) et la finesse de l'Art nouveau (Style sapin) dans la partie urbaine et un patrimoine rural typiquement jurassien dans les vallées qui s'exprime dans les pâturages boisés, les fermes neuchâtelaises ou encore sur les rives du Doubs. L'architecture n'est, pour autant, pas figée dans le passé et innove avec de nombreux projets modernes offrant une qualité de vie remarquable au cœur d'un cadre de vie unique au monde (architecture 2.0).

Horlogerie et haute précision

L'horlogerie, fleuron national, trouve un écho particulier dans les Montagnes neuchâtelaises dont le destin est étroitement lié à cette activité industrielle. Activité représentative du lien spécifique que la région entretient entre la ville et la campagne, du paysan travaillant jadis à la pièce durant l'hiver aux entreprises horlogères modernes et luxueuses de renommée internationale, l'horlogerie est ainsi constitutive du patrimoine, du savoir-faire et de l'identité des Montagnes neuchâtelaises. C'est aujourd'hui encore dans ces lieux que bat le cœur de l'horlogerie *Swiss made*. Activité économique productrice de richesse, l'horlogerie est également liée aux hautes compétences en matière microtechnique et dans tous les domaines de la précision. Par cette activité, mais également par les liens forts que la région entretient entre la notion de temps et sa propre évolution, les Montagnes neuchâtelaises donnent une résonance particulière au terme de temps.

2. Marques (vecteurs de rayonnement)

Par ordre alphabétique:

- Aéroport des Eplatures
- Ancienne Poste
- Art nouveau – Style sapin
- Bikini Test
- Blaise Cendrars
- Bois du Petit-Château
- Braderie
- Casino La Grange
- Centre culturel ABC
- Centre nordique des Montagnes neuchâtelaises
- Château des Monts
- Club 44
- Corbak Festival
- Crêtes du Jura
- Doubs – Saut du Doubs, Parc du Doubs, Gorges du Doubs
- Louis Chevrolet
- Le Corbusier – Maison Blanche, Villa Turque
- Ecole d'arts appliqués
- Ecole technique
- Ecole Pierre Coullery
- Ecole du secteur tertiaire (ESTER)
- Entreprises horlogères
- Espacité
- Festival des Promotions
- Grand-Cachot-de-Vent
- Haute Ecole Pédagogique (HEP-BEJUNE)
- HCC
- Hôtel de Ville de la Mère commune
- Jura neuchâtelais
- La Trotteuse
- Métropole horlogère
- Moulins souterrains du Col-des-Roches
- Musées des Beaux-Arts
- Musée d'Histoire
- Musée International d'Horlogerie
- Musée paysan
- Musée régional de La Sagne
- Patinage – Lacs des Taillères et du Doubs
- Pâturages boisés
- Plage des Six Pompes
- Pôle Horloger
- Quartier Général
- Rock Altitude Festival
- Sibérie de la Suisse – Fête du froid
- Spécialités fromagères (Bleuchâtel, Gruyère)
- Théâtre populaire romand (TPR) et Salle de Musique
- Sentier des Statues
- Torrée neuchâtelaise
- Tourbière des Ponts-de-Martel
- Urbanisme horloger – patrimoine mondial (UNESCO)
- Vie de bistrot

3. Slogan

La définition d'un slogan devant être l'aboutissement de la démarche globale actuellement en cours, être également être adapté à un public-cible à définir et, enfin, demandant des compétences spécifiques en matière marketing-communication, nous proposons de ne pas approfondir ce sujet à ce stade du processus et de retenir provisoirement la proposition suivante :

Espaces de liberté et de création.

4. Rôle de la région dans les thématiques cantonales spécifiques

Attractivité résidentielle

- La dynamique créatrice (densité culturelle)
- La proximité entre les patrimoines et richesses des villes et ceux de la campagne
- La diversité de l'habitat
- Les qualités urbanistiques et architecturales spécifiques des zones urbaines
- La chaleur humaine, la solidarité, le sens de l'accueil et le tissu associatif dynamique comme spécificité reconnue de la région
- Le pays d'immigration nourrissant une ouverture au monde et une interculturelité déjà bien existantes
- Le potentiel d'habitat et proximité de l'emploi
- Les infrastructures sportives

Circulation des richesses

- La circulation des richesses au sein de l'espace des Montagnes neuchâtelaises et des régions avoisinantes grâce à des centres de localité et un pôle urbain dynamiques
- La différenciation de l'offre concurrente française notamment en valorisant les produits régionaux et en proposant une offre variée de prestations
- L'intégration du tissu économique en consolidant et privilégiant la chaîne de valeur ajoutée
- Le renforcement des liens entre les entreprises, notamment du secteur secondaire, et les prestataires de services

Cohésion intergénérationnelle et sociale

- La porte d'entrée de l'immigration associant ainsi les Montagnes neuchâtelaises à l'idée d'une terre d'accueil
- La dynamique interculturelle caractérisée par une ouverture au monde

Dynamique culturelle et touristique

- Le pôle de création culturelle du canton présent dans un espace propice à la culture (théâtre, musique, arts plastiques, arts de la rue, etc.) sous toutes ses formes, autant institutionnelle, qu'alternative, informelle ou populaire avec la présence des conditions-cadres pour se développer
- La mise en avant, sur le plan touristique, des activités urbaines autour de la culture, de la création, du patrimoine architectural (urbanisme inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, ville natale de Le Corbusier, Art nouveau) et de l'horlogerie
- La mise en avant, sur le plan touristique, d'un cadre idyllique, pour la pratique de la randonnée pédestre ou cycliste et des sports d'hiver, composé des paysages uniques du Doubs, avec notamment le Saut du Doubs (site classé en France comme Grand Site National), et des crêtes du Jura, de la plus grande tourbière visitable de Suisse et de la Sibérie de la Suisse

Accord de positionnement stratégique des Montagnes neuchâtelaises

- Le rôle-clé du Parc naturel régional du Doubs dans la valorisation du patrimoine naturel et culturel rural

Développement des compétences (formation)

- Le rôle-clé de l'Ecole d'arts appliqués dans la dynamique de création (culturelle) propre à la région
- Le développement du pôle de formation dans le domaine santé-social
- L'offre diversifiée en matière de formation couvrant des besoins à l'échelle supra-cantonale (Lycée Blaise-Cendrars), de l'Arc jurassien (CIFOM, HEP-BEJUNE), mais aussi internationale (Ecole d'arts appliqués)
- L'offre variée de structures associatives de formation (collège musical, Ton sur Ton, Evaprod, etc.)

Industrie

- Le cœur du tissu industriel de l'Arc jurassien franco-suisse et espace économique majeur de celui-ci
- Le berceau et vivier de savoir-faire industriels
- La mise à disposition de pôles de développement économique, de terrains en zone d'activités économiques et de solutions pour l'implantation et le développement d'activités industrielles (hôtel d'entreprises, Néode)

Relations extérieures

- Bassin de rayonnement transfrontalier et transcantonnel dans les domaines de l'attractivité résidentielle et des activités touristiques et de loisirs, les Montagnes neuchâtelaises développent leurs relations afin de répondre aux enjeux et défis territoriaux partagés; dans ce contexte, elles étendent leurs réseaux au sein de l'Arc jurassien transfrontalier:
 - Agglomération Urbaine du Doubs (AUD)
 - Association Région Centre-Jura
 - Communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB)
 - Jura & 3 Lacs
 - OuestRail
 - Parc naturel régional du Doubs
 - Union des Villes suisses
 - Région capitale suisse
 - Réseau Art nouveau Network
 - Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ)
 - Réseau urbain neuchâtelais (RUN)
 - Réseau des sites Le Corbusier
 - Réseau des Villes santé OMS
 - Réseau européen des villes du sport
 - World Heritage Experience Switzerland (WHES)

5. Les Montagnes neuchâtelaises racontées...

L'agglomération urbaine des Montagnes, constituée de la Métropole horlogère, 3^{ème} Ville de Suisse romande, et de la Mère commune, joue un rôle de centre pour l'Arc jurassien franco-suisse. Offrant ses services et atouts urbains, elle peut se vanter de faire bénéficier ses habitants et ses visiteurs, de patrimoines exclusifs réunissant des richesses historiques, urbanistiques, culturelles ou encore naturelles dans une proximité étonnante.

Espace aux conditions climatiques uniques, à 1000 mètres d'altitude, ce paysage typique des crêtes du Jura, se recouvre régulièrement de neige en hiver modelant ainsi à chaque fois de nouveaux paysages éphémères si particuliers.

Ce cadre de vie, de travail ou de loisirs singulier est également riche d'histoire(s). L'architecture invite à découvrir Le Corbusier et l'Art nouveau et l'activité horlogère a façonné le modèle économique, l'urbanisme et les mentalités des Montagnes neuchâtelaises. L'urbanisme horloger reconnu par l'UNESCO donne aux villes son caractère unique qui confère à ses habitants, visiteurs et travailleurs, le sentiment d'être privilégiés dans cet entre-soi ouvert sur le monde.

Dans ces domaines, la région des Montagnes neuchâtelaises ne doit plus faire ses preuves de force créatrice. Créations dans les domaines du design, de l'architecture, de l'industrie et des idées s'alimentent mutuellement et entretiennent un contexte propice aux nouvelles créations, qu'elles soient d'artistes ou d'entrepreneurs. Naturellement, dans ce contexte, la culture alternative, classique, discrète et institutionnalisée, a trouvé un lieu d'expression et de valorisation.

Cette région forgée par ses activités économiques, notamment par une phase de proto-industrialisation ayant permis de créer des synergies essentielles entre les zones urbaines et les zones rurales encore visibles aujourd'hui, possède un tissu industriel riche notamment visible dans le réseau de sous-traitance extrêmement dense. Ce dernier permet de créer des produits complexes en ne quittant pas la région des Montagnes neuchâtelaises. La microtechnique est un domaine de pointe dans lequel excellent les entreprises des Montagnes neuchâtelaises. Ces dernières s'appuient sur des écoles proposant une offre de formation de qualité dans le domaine industriel.

Berceau de l'identité neuchâtelaise, les Montagnes neuchâtelaises sont également fortes de leur diversité culturelle. La population, de nature chaleureuse et ouverte s'est effectivement enrichie au fil de l'histoire de différentes communautés étrangères.

6. Objectifs de développement

1. Renforcer les vecteurs de rayonnement international des Montagnes neuchâtelaises autour du concept de liberté et création

- Valoriser et élargir les partenariats entre les acteurs de la création¹ pour accueillir des jeunes créateurs internationaux (résidence d'artistes²)
- Inscrire les institutions et les atouts-phares³ dans les réseaux internationaux existants et à créer⁴
- Valoriser la création dans la Mère commune et la Métropole horlogère, en tant que pôle urbain possédant une envergure mondiale (design horloger)

2. Renforcer l'attractivité résidentielle des Montagnes neuchâtelaises vis-à-vis des pendulaires, dont les frontaliers

- Mettre en place un programme de domiciliation en partenariat avec les employeurs
- Valoriser les atouts architecturaux, le patrimoine horloger et la proximité des grands paysages
- Valoriser la qualité de vie urbaine et villageoise
- Renforcer la diversité et la qualité de l'habitat
- Rénover le parc immobilier
- Expérimenter la relation Ville - Nature

3. Développer l'accessibilité

- Connecter les Montagnes neuchâtelaises aux métropoles (notamment Berne, Lausanne, Besançon et Bâle)
- Insérer la région dans les réseaux structurants nationaux et internationaux
- Améliorer les transports publics de proximité et la mobilité douce
- Soigner les interfaces urbanisation-infrastructures de transports publics

4. Renforcer et valoriser la création culturelle sous ses différentes formes dans les Montagnes neuchâtelaises

- Développer un pôle autour de l'Ecole d'Art
- Valoriser la Maison des métiers d'Art Cartier (pôle culturel)
- Développer les Arts de la scène
- Soutenir davantage le foisonnement de la culture alternative et les initiatives culturelles

5. Mettre en place les conditions cadres pour un développement des activités économiques

- Equiper les pôles de développement économiques
- Développer les activités productives dans le tissu urbain
- Soutenir les secteurs de l'horlogerie et de la haute précision
- Positionner l'aéroport ARESA vis-à-vis des entreprises

¹ LuxorFactory, TPR

² Accueil des concepteurs du jeu vidéo "Final Fantasy"

³ Salle de Musique notamment

⁴ Tels le Réseau Art Nouveau ou Le Corbusier

6. Renforcer la destination touristique des Montagnes neuchâtelaises

- Développer un concept touristique cohérent au sein des vallées afin de créer des synergies entre les différents atouts (Doubs, Tourbières, La Brévine - Sibérie de la Suisse, Sentier des statues, Musée régional de La Sagne)
- Par la mise en réseau des acteurs touristiques professionnels, développer une offre stratégique complémentaire villes-vallées afin d'augmenter la durée des séjours
- Professionnaliser le secteur touristique
- Renforcer l'offre d'hébergement en soutenant l'amélioration de la qualité des prestations
- Compléter l'offre en prestations liées à l'urbanisme horloger
- S'insérer dans des offres thématiques en réseau (ex. Route culturelle européenne de l'Art nouveau)

7. Renforcer le dynamisme des centres de localités (circulation des richesses)

- Développer les synergies entre les activités des villages afin de les maintenir
- Renforcer les dynamiques urbaines locales
- Renforcer la consommation locale en proposant des offres différenciatrices vis-à-vis de la France
- Développer des synergies entre les entreprises
- Renforcer le rôle de villes-centre de la Métropole horlogère et de la Mère commune au niveau de l'Arc jurassien

8. Valoriser le caractère interculturel de la région

- Valoriser les lieux de réflexion tels que le Centre culturel de l'ABC et le Club 44
- Favoriser les échanges entre communautés
- Valoriser la vie sociale

9. Renforcer les relations extérieures

- Affirmer le leadership du pôle urbain des Montagnes neuchâtelaises dans l'Arc jurassien franco-suisse (Parc naturel régional du Doubs, RVAJ, RUN, Région capitale suisse)
- Communiquer sur ce rôle de leadership afin que le Canton appuie sur ce point à l'extérieur
- Développer l'implication et renforcer la reconnaissance de La Chaux-de-Fonds et du Locle dans les réseaux internationaux

10. Renforcer les institutions de formation

- Renforcer les ancrages des pôles de formation avec le tissu économique et industriel du lieu
- Renforcer le pôle création et industrie avec l'Ecole d'Art, le pôle santé/social avec l'Ecole Pierre-Coullery et le pôle microtechnique avec le CIFOM

11. Faire évoluer la gouvernance régionale dans les Montagnes neuchâtelaises

- Mener une réflexion sur la dénomination de la région afin d'améliorer la communication autour de celle-ci

12. Renforcer l'unité neuchâtelaise (entre les diverses régions du canton)

- Développer des missions d'envergure cantonale, notamment dans le secteur justice-sécurité et dans le domaine pénitentiaire (pôle cantonal)

II. Mise en œuvre

1. Engagements des parties

Les parties s'engagent à défendre, communiquer et valoriser le positionnement arrêté et à concrétiser les objectifs définis dans un esprit de partenariat.

A cet effet, elles s'organisent de manière à:

- a) soutenir politiquement la mise en œuvre de l'accord, en associant les autorités législatives et les acteurs concernés, en prenant toute décision nécessaire pour y parvenir, dans le cadre de réalisations concrètes ainsi que dans l'élaboration des politiques publiques.
- b) tenir compte des éléments définis dans l'accord lors de l'allocation de ressources, dont celles financières, et de l'octroi de subventions.
- c) maintenir des échanges réguliers entre elles, notamment dans le cadre du processus de concertation et d'évaluation.

Les autorités régionales s'engagent, en sus, à élaborer une liste d'actions concertée avec les autres parties.

L'Etat s'engage à en prendre connaissance et à faire des propositions concrètes sur sa propre contribution dans les actions définies. L'Association RUN, par son Comité directeur, assure une cohérence interrégionale dans la mise en œuvre des différents accords régionaux⁵.

En cas de difficulté, elles informent sans tarder les autres parties et leur proposent les solutions envisageables pour y remédier.

2. Structure de projet

Un groupe de pilotage composé d'au minimum un représentant de chaque partie de l'accord assure le suivi de la mise en œuvre. Il se réunit au minimum une fois par année.

La Région Centre-Jura coordonne le processus et assure le suivi de la mise en œuvre de l'accord, notamment par l'élaboration de la liste d'actions.

Elle s'appuie, pour ce faire, notamment, sur l'Association RUN, par son centre de compétences, chargée d'accompagner et animer la mise en œuvre de l'accord, d'en assurer le suivi des objectifs et de réaliser le bilan mentionné au chapitre 4.

Les signataires collaborent dans un esprit de partenariat à la réalisation des objectifs et participent activement à l'élaboration des états intermédiaires et du bilan final.

⁵ Accords de positionnement stratégique des régions Neuchâtel Littoral, Val-de-Ruz, Val-de-Travers

3. Financement

Les cotisations versées à l'Association Réseau urbain neuchâtelais par les associations régionales financent, entre autres, l'accompagnement, la coordination, le suivi et l'animation de la mise en œuvre, dans les limites des ressources mises à disposition.

Les actions permettant d'atteindre les objectifs de développement sont financées au cas par cas et selon les compétences des différentes parties.

Les travaux consacrés à l'établissement d'états intermédiaires et du bilan final mentionnés au chapitre 4 sont financés par l'Etat de Neuchâtel.

4. Respect des compétences

Les règles matérielles de compétence sont réservées.

III. Etats intermédiaires et bilan

1. But

Un état intermédiaire annuel permet le suivi des objectifs et l'avancée des mesures et actions développées par les parties prenantes en collaboration avec d'autres acteurs (économiques et touristiques, publics et privés). Il constitue un outil au service des relations Etat-régions. Il est établi et mis à jour préalablement à chaque rencontre du groupe de pilotage.

Le bilan final constituera la base de discussion concernant l'évaluation politique de l'accord et des éventuelles actualisation et reconduction du présent accord.

2. Réalisation des états intermédiaires et du bilan

Etablis par l'Association RUN, par son centre de compétences, les états intermédiaires (automne 2018 et 2019), ainsi que le bilan final (début 2020) font l'objet de discussions entre toutes les parties prenantes de l'accord.

IV. Dispositions finales

1. Avenants

Les avenants à l'accord doivent respecter la forme écrite.

2. Entrée en vigueur

Le présent accord entre en vigueur dès sa signature.

3. Durée de l'accord

Le présent accord engage les signataires jusqu'en mars 2020.

Un bilan final sera établi, puis discuté dès fin 2019. Le principe de la reconduction de l'accord, et le cas échéant d'adaptation de celui-ci, seront abordés en début 2020. Un éventuel engagement pour une nouvelle période de quatre ans est envisagé en mars 2020.

4. Abrogation des contrats de région et d'agglomération

Le présent accord abroge le contrat région Centre-Jura du 22 janvier 2008 et le contrat d'agglomération de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds du 1^{er} février 2010.

V. Annexes

- Tableau de synthèse des positionnements stratégiques et lignes de force à l'appui du développement régional
- Note explicative synthétique du processus

Ainsi fait à La Chaux-de-Fonds (siège du RUN), le 23 août 2017

CARTOUCHE DE SIGNATURES



Accord de positionnement stratégique des Montagnes neuchâtelaises

Cartouche de signatures

Commune des Brenets

Philippe ROUAULT
Président.

Gilbert Hirsch (secrétaire)

Commune de Brot-Plamboz

Nicolas Jeanneret

Béatrice Curat

Commune du Cerneux-Péquignot

Laurent Fisch

Charles-André Chiquet

Commune de La Brévine

Claudine TARIS

Jean-Maurice Jume

Accord de positionnement stratégique des Montagnes neuchâtelaises

Accord de positionnement stratégique des Montagnes neuchâtelaises

Commune de La Chaux-de-Fonds

Théo Hyuerim-Elie



Celia Obec



Commune de La Chaux-du-Milieu

Philippe Baval

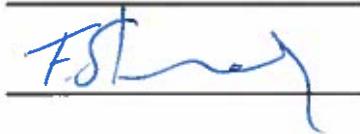


David Hänni



Commune de La Sagne

Schmid Fritz



HUGI ROLF



Commune du Locle

Cédric DUPRAZ



Patrick Martinelli



Commune des Planchettes

Catalane Christophe



Bernard Pelletier



Accord de positionnement stratégique des Montagnes neuchâtelaises

Accord de positionnement stratégique des Montagnes neuchâtelaises

Commune des Ponts-de-Martel

François Gianicolo
François

Yvan Bonard
Yvan

Association Région Centre-Jura

F. Darin
François Darin

Jean-Marc Gasser
JM Gasser

Agglomération urbaine du Doubs

Stéphane VANGUIN
Stéphane

Philippe ROUAULT
Vice-Président
Philippe

Association Réseau urbain neuchâtelois

Daniel Rotsch, président

Daniel Rotsch

Daniel Grassi Pirrone, directeur

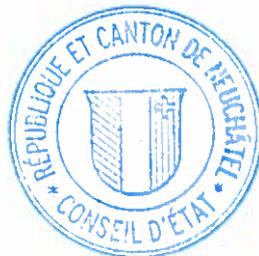
Daniel Grassi Pirrone

République et Canton de Neuchâtel

Au nom du Conseil d'Etat

Laurent Favre, président

Laurent Favre



Séverine Despland, chancelière

Séverine Despland